

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*A l'att.de G. MICHIELS*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : S857/2016  
N/Réf. : JMB/BXL-2.2564/s.599  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Sainte-Catherine, 43 à 49 / angle place Sainte-Catherine..  
Remplacement des châssis en PVC par de nouveaux châssis en PVC blancs.  
(Dossier traité par : Mme Wendy Van Asch)

En réponse à votre lettre du 18/01 sous référence, reçue le 23/01/2017 nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 1/02/2017, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble d'angle à appartements R+4+T, situé dans la zone de protection de l'ancienne centrale électrique ainsi que des maisons traditionnelles sises rue Sainte-Catherine 26-42. Elle vise à remplacer les châssis existants en PVC, apparemment installés en infraction, par de nouveaux châssis en PVC plus performants.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection.

La CRMS demande par contre de privilégier des châssis en bois présentant des divisions et profils se rapprochant des châssis traditionnels.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Valcke ; B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans  
M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail)